Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2016-787** **06/10/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDESR/N2012-2092 du 31/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "productions animales".
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "productions animales".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-commissariats de la République CGAAER EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "productions animales".

Textes de référence :
- Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
- Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option "productions animales".

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2016 pour la session d'examen 2018 du BTSA « productions animales ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option non rénovée ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1

« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30 min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
 - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
 - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
 - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
 - Interagir dans des situations de communication variées ;
 - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux sous-capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la sous-capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;

- l’ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d’un corpus de documents pertinents, traitement de l’information au regard d’une problématique exprimée et au service d’une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l’étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l’étudiant.

Phase 2 : L’évaluation de la communication orale d’une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L’évaluation porte sur la sous-capacité « S’exprimer à l’oral et à l’écrit dans des situations de communication variées ».
L’étudiant argumente oralement dans le cadre d’une situation concrète de communication imposée par l’équipe enseignante. Il s’appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l’aptitude du candidat :
- à s’exprimer à l’oral dans une situation de communication donnée :
 - l’étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d’expression adéquats ;
 - il s‘implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - l’étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les aptitudes du groupe et du candidat :
- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue les deux sous-capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peut être lu en une demi-heure.

L’évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l’épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 min

Nature de l'épreuve

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s’inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux parties :

- dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les sous-capacités annoncées pour l’épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l’expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel[2].

[2] Voir Annexe 2.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[3], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

[3] Voir annexe 3.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[4], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[4] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011

III. –MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution :
 - S'adapter aux évolutions des marchés en prenant en compte, du mondial au local, les attentes sociétales et culturelles ;
 - Assurer la veille juridique et réglementaire ;
 - Analyser la filière pour mettre en évidence des possibilités d'action.

- Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité :
 - Repérer les potentialités d'un territoire dans ses dimensions biophysiques, historiques, géographiques et socioéconomiques ;
 - Evaluer les effets environnementaux et les risques sanitaires des activités d'élevage.

- Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage :
 - Porter un diagnostic global sur l'exploitation d'élevage en prenant en compte le développement durable ;
 - Gérer l'organisation du travail ;
 - Raisonner des modes de mise en marché adaptés à la situation ;
 - Raisonner une décision stratégique dans ses différentes dimensions.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 51 et M 52.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	3 CCF	Ecrit et Oral	2

L'épreuve E5 se compose de 3 CCF :

- 1 CCF (coefficient 1), écrit, à élaborer à partir d'une étude de cas de nature technico-économique, économique, juridique ou financière en lien avec le fonctionnement d'une exploitation d'élevage.
 La durée de cette épreuve est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques.

- 1 CCF (coefficient 0,5), oral, à partir d'une étude de cas, marché, filière dans son territoire.

- 1 CCF (coefficient 0,5), oral, axé sur les demandes sociétales de l'élevage. Il s'appuie sur la présentation d'un dossier d'une dizaine de pages dont le thème choisi par l'étudiant ou le groupe est validé par l'équipe pédagogique.

Evaluation
Ces CCF sont évalués par au moins un enseignant chargé de ces modules.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Orale	2	30 min

Nature de l’épreuve
Il s’agit d’une épreuve orale, de coefficient 2 et d’une durée de 30 minutes à partir d'une étude de cas sur la situation et le fonctionnement d'un élevage, dans sa filière et son territoire.

Déroulement de l’épreuve
Le candidat doit réaliser un dossier de 10 à 15 pages annexes comprises. Le support de l’étude de cas peut éventuellement être commun à plusieurs candidats. La rédaction du dossier résulte d’un travail personnel du candidat. Ce dernier est évalué sur son aptitude à mobiliser les savoirs et les savoir-faire relatifs aux capacités de l'épreuve E5.
Le dossier communiqué au jury le jour de l'oral n'est pas noté en tant que tel.

La durée totale de l’épreuve est de 30 minutes :
- 10 minutes de présentation du dossier ;
- 20 minutes d'entretien avec le jury.

Evaluation
Elle est réalisée par un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion et un enseignant de zootechnie intervenant dans la formation en appliquant la grille nationale d’évaluation critériée[5].

[5] Voir annexe 5.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global :
 - Repérer les éléments de situation pertinents ;
 - Proposer des processus de production adaptés.

- Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement :
 - Mobiliser et combiner des connaissances pour comprendre et conduire un processus d'élevage ;
 - Raisonner les stratégies de conduite et de gestion d'un élevage jusqu'à la mise en marché ;
 - Enregistrer les performances et traiter les données ;
 - Organiser et réaliser les principales interventions et appréciations sur les animaux, les surfaces fourragères et les équipements d'élevage ;
 - Réaliser un diagnostic d'élevage et proposer des modifications adaptées ;
 - Mettre en pratique la gestion et la qualité de l'environnement.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 53, M 54, M 55 et M 56.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	8 CCF	Ecrite, Orale, Pratique	7

L'épreuve E6 se compose de 8 CCF.

- 2 CCF (coefficient 2), dont la durée, la nature et la répartition des coefficients sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.
 Ces CCF sont relatifs aux enseignements scientifiques. Sauf impossibilité matérielle, l'un au moins des CCF prend la forme de travaux pratiques.

- 6 CCF (coefficient 5), dont la durée, la nature et la répartition des coefficients sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques. Cependant :
 - l'un au moins de ces 6 CCF est pratique et en relation avec les interventions et les appréciations sur les animaux, les surfaces fourragères et les équipements d'élevage. Cette évaluation doit inclure l'espèce porcine.
 - un autre porte sur l'enregistrement des performances et le traitement des données.

Points de vigilance :
- La pratique consistant à multiplier les situations de contrôle en créant des « sous-CCF » est à proscrire,
- Plusieurs espèces animales étant concernées, il convient de ne pas créer de situations conduisant à la multiplication des évaluations d'une même capacité.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Pratique et Orale	7	Préparation : 55 min Pratique : 45 min Oral : 10 minutes

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve pratique et orale, de coefficient 7 et d'une durée totale de 1h50.

Il s'agit de vérifier l'acquisition et la maîtrise des techniques et pratiques professionnelles des productions animales et des connaissances fondamentales nécessaires à leur compréhension.
Plusieurs supports de production seront mobilisés, définis par tirage au sort entre la production porcine et une production d'herbivores étudiée par le candidat. **La production porcine sera systématiquement traitée, dans l'une ou l'autre partie de l'épreuve.**

Déroulement
Cette épreuve se déroule en deux parties :
- Une partie pratique (30 minutes) et orale (10 minutes), portant sur :
 - les sciences et technologies des productions animales et leurs applications aux productions étudiées,
 - l'intervention sur les animaux,
 - l'appréciation des animaux, de la conduite des troupeaux et des équipements d'élevage.

Pour cette partie, le candidat bénéficie de 40 minutes de préparation ;

- Une partie pratique de 15 minutes, portant sur l'appréciation des ressources fourragères. Le candidat bénéficie de 15 minutes de préparation.

Pour la première partie pratique et orale, le candidat est placé dans une situation concrète caractérisée par un support (animaux, lots d'animaux, bâtiments, équipements d'élevage, …) et par la possibilité d'accéder aux documents d'élevage existants.
Le support a été préalablement tiré au sort entre la production porcine et une production d'herbivores étudiée par le candidat.
Le candidat dispose de 30 minutes de préparation pour organiser le chantier et préparer le matériel, apprécier les animaux et porter son diagnostic. Il réalise les interventions demandées dans le respect des règles de sécurité et les justifie.

Il doit porter un diagnostic en situant le support dans la conduite de l'élevage à partir de ses observations et de références techniques.

À l'issue de cette phase, le candidat réalise un exposé de 10 minutes à partir d'une question tirée au sort en début de préparation. Elle est relative à un thème zootechnique et comporte deux temps :
- une présentation générale des connaissances relatives au thème ;
- une application de ces connaissances à une production particulière, celle (de la production porcine ou de la production d'herbivores étudiée par le candidat) qui n'a pas fait l'objet de l'interrogation pratique.

Pour la deuxième partie qui consiste en l'appréciation des ressources fourragères, chaque candidat est placé dans une situation concrète caractérisée par un support : parcelle fourragère ou fourrage conservé.
À l'issue de 15 minutes de préparation, le candidat doit réaliser une analyse et établir un diagnostic à partir de ses observations et de références techniques, mais aussi formuler, en les justifiant, des propositions d'amélioration du fourrage ou de la parcelle et de leur utilisation par les animaux.

Evaluation
Elle est réalisée par deux enseignants, un enseignant de zootechnie et un enseignant de productions fourragères.
La note de l'épreuve E6 est la résultante des notes obtenues sur les deux parties de l'épreuve conformément à la grille nationale d'évaluation critériée[6].

[6] Voir annexe 6.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE,SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7-1	Ecrite	**6**	4 heures
E7-2	Ecrite et orale	**6**	45 min
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée **d'un coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle :
 - Assurer la veille scientifique et technique ;
 - Participer à des travaux de démonstration d'expérimentation, de recherche et de collecte de références ;
 - Proposer des adaptations à partir d'un diagnostic de durabilité ;
 - Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre des situations professionnelles ;
 - S'intégrer dans une équipe de travail et en comprendre le fonctionnement ;
 - Communiquer en situation professionnelle.

Cette capacité est acquise dans le cadre des **modules de formation professionnels, du module M 61 et des activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 **comprend deux situations d'évaluation** : l'une écrite (partie 1 de l'épreuve), l'autre écrite et orale (partie 2 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier préparé par le candidat.

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Epreuve scientifique et technique – écrite (coefficient 6)

La partie 1 de l'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude des candidats à mobiliser leurs connaissances scientifiques et techniques. A partir de situations professionnelles concrètes et contextualisées, il s'agit de répondre à des questions analogues à celles que doivent résoudre les techniciens supérieurs en activité, de discuter des solutions appropriées et de proposer des solutions sur les principaux thèmes intéressant le secteur des productions animales.

Nature de la situation d'évaluation
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 4 heures, dont 30 minutes d'appropriation des documents de mise en situation.
Il est composée de plusieurs questions, dont le traitement fait appel, par delà les connaissances de base, à l'analyse et à la synthèse, en s'appuyant sur des documents scientifiques, techniques, économiques ou professionnels.

Evaluation
L'évaluation est assurée, selon une grille nationale[7], par des enseignants de zootechnie concernés par la préparation des candidats au BTSA « Productions animales ».
Les indicateurs de la grille d'évaluation étant contextualisés, ils seront définis à chaque session en fonction des sujets.

[7] Voir Annexe 7-1.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Soutenance d'un dossier – écrite et orale (coefficient 6)

La soutenance s'appuie sur l'expérience vécue en milieu professionnel, donnant lieu à une production écrite.

Nature de la situation d'évaluation
L'épreuve comprend deux parties : production d'un dossier écrit et soutenance orale.

Les dossiers des candidats sont répartis en six groupes en fonction de leur support de production : ruminants laitiers, ruminants à viande, équins, porcins, volailles et lapins, et enfin autres espèces. Cette dernière catégorie regroupe les supports de production, non traditionnels, et ont en général dû faire l'objet d'une demande de dérogation auprès du président de jury en amont du stage.

1. Le dossier comprend deux parties :

- Un rapport (20 à 30 pages au maximum, annexes non comprises et un résumé d'une page) relatif à la participation du candidat, pendant 8 semaines au minimum, aux activités d'un organisme ou d'une entreprise. L'étude personnelle présentée dans le rapport est à dominante technique et doit privilégier une démarche méthodologique de réponse à une problématique d'élevage : le candidat analyse la situation existante, décrit et explique les choix et les stratégies mises en œuvre, évalue les conséquences, dresse un bilan critique et argumenté, enfin présente et justifie ses propositions personnelles. Ce rapport écrit est évalué à l'aide d'une grille nationale critériée (Cf annexe 7) ;

- Trois fiches (2 pages au maximum pour chacune) relatives à des situations professionnelles significatives (SPS) vécues en tant qu'acteur ou observateur impliqué au cours du stage principal et/ou à l'occasion d'autres présences en milieu professionnel. Non évaluées en tant que telles, ces fiches sont établies en référence aux 15 situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel. Les fiches se rapportent à trois SPS différentes, appartenant à au moins deux champs de compétences distincts, parmi les quatre identifiés dans le référentiel professionnel. Dans les fiches, le candidat présente et justifie les situations choisies, analyse les enjeux professionnels, considère les difficultés rencontrées et propose éventuellement des évolutions argumentées.
 Le choix des fiches SPS ayant été validé par l'équipe pédagogique, celui-ci ne doit en aucun cas être remis en question par le jury, lors de l'épreuve orale.

Le dossier complet (rapport + les trois fiches) doit être envoyé, au préalable, aux deux membres du jury. Il sert de support de présentation à la soutenance et, par conséquent, à la partie 2 de l'épreuve E7.

2. La soutenance comprend également deux parties :

- 10 min maximum de présentation du rapport. Le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en œuvre, des résultats obtenus et de leurs impacts et éventuels prolongements. Au préalable, il devra s'être assuré de la disponibilité des supports de communication dont il pourra avoir besoin.

- 35 min maximum d'entretien réparties en deux temps :
 - un 1er temps de 25 min maximum sur le rapport : le jury demande au candidat des éclaircissements et des approfondissements sur l'étude présentée ; il évalue sa capacité à prendre du recul sur la démarche et les méthodes mises en œuvre pour aborder la problématique ; il apprécie son aptitude à discuter les résultats et les impacts de l'étude ;

 - un 2ème temps de 10 min maximum de discussion sur une, au moins, des trois fiches relatives aux SPS, choisie(s) par le jury. Le jury évalue la capacité du candidat à montrer l'intérêt de la (des) SPS choisie(s), sa (leur) signification(s) et ses (leur) apports au regard du contexte professionnel et de la construction d'un parcours personnel et professionnel.

Evaluation
Conduite à partir d'une grille nationale critériée, elle est assurée par deux examinateurs : un enseignant assurant la préparation au BTSA « Productions animales » et un professionnel. L'absence du membre de jury professionnel n'est pas de nature à invalider le déroulement de l'épreuve. Le chef de centre pourvoit à son remplacement.

IV. – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élève.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

Le Directeur de l'Enseignement
et de la Recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication - Richesse des arguments	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé - diversité - pertinence - précision	/3 /6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
– Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale – Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société – Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire – S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées – Interagir efficacement dans des situations de communication variées – Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes – Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche	**/2**
	2-Présentation orale du dossier: – Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) – L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message	**/6**
	3-Maîtrise des notions économiques. – Synthèse écrite • Qualité, efficacité… – Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… – Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	**/6**
	4-Maîtrise des codes(ESC) – Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité • Réponse aux questions	**/6**

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6*** *Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

T O T A L	**/20 pts**

ANNEXE 5
Grille d'évaluation de l'épreuve E5
(hors CCF)

Capacités	Sous capacités	Note	Appréciations
Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution	- S'adapter aux évolutions des marchés en prenant en compte, du mondial au local, les attentes sociétales et culturelles ; - Assurer la veille juridique et réglementaire ; - Analyser la filière pour mettre en évidence des possibilités d'action.	/ 15	
Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité	- Repérer les potentialités d'un territoire dans ses dimensions biophysiques, historiques, géographiques et socioéconomiques ; - Evaluer les effets environnementaux et les risques sanitaires des activités d'élevage.	/ 35	
Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage	- Porter un diagnostic global sur l'exploitation d'élevage en prenant en compte le développement durable ; - Gérer l'organisation du travail ; - Raisonner des modes de mise en marché adaptés à la situation ; - Raisonner une décision stratégique dans ses différentes dimensions.	/ 50	
TOTAL		/ 100	
Note finale en points entiers		/ 20	

Appréciation générale du jury

ANNEXE 6
Grille d'évaluation de l'épreuve E6
Candidats hors CCF
(coefficient 7)

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Note
Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global	Repérer les éléments de situation pertinents	- Analyse des situations - Critères pris en compte		**/8**
	Proposer des processus de production adaptés	- Pertinence des propositions formulées - Adaptation des situations		**/5**
Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement	Mobiliser et combiner des connaissances pour comprendre et conduire un processus d'élevage	- Maîtrise des connaissances scientifiques et techniques propres à un processus d'élevage - Pertinence des raisonnements		**/20**
	Raisonner les stratégies de conduite et de gestion d'un élevage jusqu'à la mise en marché	- Identification des composantes de la situation (intervention et appréciation) - Présentation des documents - Exploitation des documents		**/7**
	Enregistrer les performances et traiter les données	- Enregistrements - Valorisation des informations recueillies		**/5**
	Organiser et réaliser les principales interventions et appréciations sur les animaux, les surfaces fourragères et équipements d'élevage	- Choix des produits, réglages des matériels - Organisation du poste de travail, comportement face aux animaux - Exactitude des gestes et respect des règles de sécurité - Habileté des gestes professionnels - Nettoyage et remise en place - Justification de l'intervention et place dans la conduite de l'élevage, suites à donner - Explication des bases scientifiques - Mobilisation de références techniques pertinentes		**/25**
		- Identification des composantes des surfaces fourragères - Repérage des stades culturaux, des anomalies dans la conduite, de la conservation, de l'exploitation - Proposition d'exploitation et/ou d'amélioration		**/15**
	Réaliser un diagnostic d'élevage et proposer des modifications adaptées	- Diagnostic pertinent et raisonné - Repérage des stades physiologiques, des comportements, des anomalies dans la conduite des animaux - Appréciation des équipements présents		**/10**
	Mettre en pratique la gestion et la qualité de l'environnement	- Prise en compte de la réglementation relative à la santé, la qualité et à la protection de l'environnement		**/5**
			TOTAL	**/100**
			Note finale en points entiers	**/20**

Appréciation générale du jury

ANNEXE 7-1
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E7-1
(Coefficient 6)

Capacité : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle

Capacités	**Critères** (Ce par rapport à quoi l'évaluateur va se prononcer)	**Indicateurs** (Ce à partir de quoi l'évaluateur va porter une appréciation- Niveaux d'exigence)	**Appréciations**	**N° de la question**	**NOTE**
Assurer la veille scientifique et technique	- Présentation des éléments scientifiques et techniques propres aux situations proposées - Rigueur scientifique et technique des réponses apportées - Cohérence et validité des raisonnements et calculs éventuels				**/40**
Proposer des adaptations à partir d'un diagnostic de durabilité	**Identifier les objectifs et les problématiques liées à une situation professionnelle :** - Analyse de la situation proposée - Lien avec les problématiques propres aux productions animales - Formulation des éléments de diagnostic - Cohérence des réponses apportées				**/60**
	Justifier les choix opérés : - Pertinence des réponses apportées au regard des problématiques posées - Construction de démarches scientifiques et techniques valides et adaptées à la situation proposée - Cohérence des analyses opérées	-			
				Total	**/100**
				Note finale en points entiers	**/20**
Appréciation générale du jury					

ANNEXE 7-2
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E7-2
(Coefficient 6)

Capacité : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Note
Communiquer en situation professionnelle	Présentation écrite	- Construction d'un rapport synthétique clair et cohérent - Répartition équilibrée entre texte et annexes - Présence des 3 fiches SPS dans 2 champs différents		/10
	Présentation orale	- Choix et intérêt des éléments présentés - Choix et valorisation des supports - Qualité de l'expression orale - Respect du temps		/10
	Justification de la problématique en s'appuyant sur des éléments de contexte	- Mise en évidence de la problématique au regard de la situation professionnelle présentée - Pertinence des éléments présentés - Cohérence par rapport aux enjeux des productions animales		/10
	Soutenance d'un argumentaire	- Ecoute - Adéquation réponse-question - Pertinence de l'argumentation - Valorisation de l'expérience acquise		/15
	Maîtrise des sujets	- Maîtrise des contenus scientifiques et techniques - Appui sur des savoirs et son expérience		/12
Participer à des travaux de démonstration, d'expérimentation, de recherche et de collecte de références	Pertinence de l'étude conduite et méthodologie mise en oeuvre	- Etape de l'étude conduite - Difficultés rencontrées et moyens mobilisés pour les surmonter		/15
	Présentation des résultats obtenus	- Validité des calculs et résultats - Interprétation - Analyse critique - Identification des impacts et/ou prolongements - Cohérence et pertinence des éléments présentés		/15
Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre des situations professionnelles	Analyse de la SPS choisie par le jury	- Implication dans l'action - Identification des compétences nécessaires dans cette situation professionnelle - Réinvestissement des compétences acquises dans des situations futures		/08
S'intégrer dans une équipe de travail et en comprendre le fonctionnement	Intégration dans une ou plusieurs structures d'accueil en qualité de technicien supérieur	- Compréhension de l'organisation et du fonctionnement de la structure - Force de proposition, association éventuelle à un processus de décision		/05
			Total	/100
			Note finale en points entiers	/ 20
Appréciation générale du jury				

-